

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
M. Lamblin

ARTICLE 52

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce n'est pas avec un article à caractère déclaratif que les branches professionnelles favoriseront la transition énergétique.

Il est inutile et sans objet. Il convient donc tout simplement le supprimer.